

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 mars 2015 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présents M. Lincoln Le Breton, directeur général et greffier et M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2015-03-049

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Reconduction du programme AccèsLogis Québec
 - H.2 Servitude en faveur de la société « Les Fils Métalliques Berthier Ltée » / Autorisation de signature
 - H.3 Adoption du plan d'actions 2015 / Plan des mesures d'urgence
 - H.4 Plan d'intervention / Mandat pour inspection télévisée
 - H.5 Mise aux normes – Compresseur numéro 3
 - H.6 Ventes de garage
 - H.7 École secondaire Pierre-de-Lestage – L'Événementiel 2015 – 2^e Édition / Demande de commandite
 - H.8 Imposition d'une mesure disciplinaire – Employé numéro 40-0021
 - H.9 Afficheur électronique / Autorisation de paiement
 - H.10 Renouvellement de l'assurance-groupe / Régime des Chambres de commerce
 - H.11 Permis de voirie
 - H.12 Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte / Appel d'offres
 - H.13 Travaux de réfection de trottoirs et bordures – Saison 2015 / Appel d'offres
 - H.14 Chapelle Cuthbert – Renouvellement du contrat de la SODEC / Exercice 2015-2016
 - H.15 Activités pour les personnes âgées / Demande de contribution financière
 - H.16 Mandat du comité Municipalité amie des aînés (MADA)
 - H.17 Centre d'action bénévole D'Autray inc. / Concert bénéfique / Demande de commandite
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 Avis de motion**

Projet de règlement modifiant le règlement numéro 813 et ses amendements concernant la collecte, le transport et l'élimination des déchets
 - K.2 Avis de motion**

Projet de règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

2 mars 2015

L) Adoption de règlements

L.1 Adoption du second projet de règlement 748-177

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification de la zone résidentielle 3-R-13. Les limites de la zone 3-R-13 serait agrandie à même la zone 3-P-12 et la zone 3-R-21 et modifié à même la zone 3-R-09. De plus, le présent règlement aura pour effet d'ajouter la grille d'usage et normes «public» à la zone 3-R-13 afin d'y autoriser les parcs et les espaces verts.

L.2 Adoption du second projet de règlement 748-178

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la permission de tenir une vente de garage sur les terrains situés en zones commerciales lors des dates autorisées par le conseil pour les ventes de garage sans permis

M) Affaires nouvelles

N) Période de questions

O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

M.1 Fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts / Contrat

M.2 Plan d'intervention / Mandat pour auscultation de la chaussée

M.3 Avis de motion – Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone résidentielle 4-R-38 à même la zone 4-R-32, dans le but d'y autoriser uniquement la construction de résidences unifamiliales isolées

M.4 Club de Patinage Artistique de Berthierville / Revue sur glace

M.5 Entente Ste-Geneviève-de-Berthier / Terrain de soccer - Tarification

M.6 Aménagement : Étude relative au projet d'Oléoduc Énergie Est / Position de la Ville de Berthierville

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2015-03-050

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2 mars 2015

2015-03-051

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2015-01 et 2015-02 » préparé et déposé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, totalisant la somme de 240 359,51 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-052

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Périodes 2015-01 et 2015-02 » représente les dépenses encourues en février 2015 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en février 2015 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 198 893,29 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 26 février 2015 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2015-03-053

H.1 RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de la Ville de Berthierville ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

2 mars 2015

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-054

H.2 SERVITUDE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ « LES FILS MÉTALLIQUES BERTHIER LTÉE » / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est propriétaire du lot 3 451 438 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'afin d'agrandir l'entreprise Les Fils Métalliques Berthier Ltée, une servitude sur une partie de ce lot doit être accordée par le conseil municipal, sinon elle serait enclavée sur son terrain;

CONSIDÉRANT le projet d'acte soumis par Me Marie-Josée Manègre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le document de servitude en faveur de la société « Les Fils Métalliques Berthier Ltée », préparée par Me Marie-Josée Manègre.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-055

H.3 ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2015 / PLAN DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit actualiser son plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que plusieurs gestes et actions doivent être posées avant d'en arriver à un plan des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le plan d'actions 2015 déposé par M. Daniel Bellehumeur, coordonnateur des mesures d'urgence, établissant la liste des actions à poser pour actualiser le plan des mesures d'urgence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-056

H.4 PLAN D'INTERVENTION / MANDAT POUR INSPECTION TÉLÉVISÉE

CONSIDÉRANT que dans la mise à jour de son plan d'intervention des conduites d'eau potable et égouts, le conseil doit procéder à des inspections télévisées;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-01-012 invitant les firmes suivantes à déposer une offre de services :

- Les entreprises NORDIKeau inc.
- National Vacuum inc.

CONSIDÉRANT l'offre suivante :

- Les entreprises NORDIKeau inc.

CONSIDÉRANT que la proposition de la compagnie Les Entreprises NORDIKeau inc. numéro J7778-03 datée du 11 février est conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation réalisées par la firme Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de la compagnie Les Entreprises NORDIKeau inc. numéro J7778-03 datée du 11 février 2015 pour l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le nettoyage, le pompage et la disposition des boues au coût de 17 910 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-057

H.5 MISE AUX NORMES – COMPRESSEUR NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT que des travaux de mise aux normes doivent être effectués sur le compresseur numéro trois à l'aréna Joannie Rochette;

2 mars 2015

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 10190 présentée par Fixair inc. en date du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Fixair inc. le contrat pour effectuer les travaux de mise aux normes du compresseur numéro trois pour une dépense n'excédant pas 15 000 \$ toutes taxes incluses.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-058

H.6 VENTES DE GARAGE

CONSIDÉRANT que des contribuables de Berthierville ont fait parvenir au conseil leurs demandes pour la tenue de ventes de garage sans permis sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail du 16 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de deux ventes de garage sur le territoire de Berthierville soit les 26, 27, 28 juin 2015 et les 14, 15, 16, août 2015 sans l'obtention d'un permis.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 750 \$ pour la publication des ventes de garage.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-059

H.7 ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE – L'ÉVÉNEMENTIEL 2015 – 2^e ÉDITION / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 3 février 2015 de l'école secondaire Pierre-de-Lestage relative à la tenue de la 2^e édition de l'Événementiel 2015, le 7 juin 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 16 février 2015;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville par sa participation à cet événement;

2 mars 2015

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 200 \$ à titre de commandite à la Commission scolaire des Samares – École Pierre-de-Lestage, dans le cadre de sa 2^e édition de l'Événementiel 2015 qui se tiendra le 7 juin 2015.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-060

H.8 IMPOSITION D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 40-0021

CONSIDÉRANT le rapport du 10 février 2015 soumis par le directeur général et greffier concernant l'imposition d'une mesure disciplinaire à l'employé ayant le numéro 40-0021;

CONSIDÉRANT la recommandation contenue dans ce rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil ordonne l'imposition d'une suspension sans solde de quatre jours à l'employé ayant le numéro 40-0021 à être déterminée par le directeur général et greffier;

Que cette mesure disciplinaire soit versée au dossier de cet employé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-061

H.9 AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE / AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-01-011 quant à une entente relative à une aide financière dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 au montant de 12 000 \$ entre la Ville de Berthierville et la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT la convention de partenariat autorisée par la résolution numéro 2014-12-331 entre la Ville de Berthierville et la Caisse Desjardins de D'Autray quant à l'afficheur électronique;

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Caisse Desjardins de D'Autray d'un panneau d'affichage auprès de la compagnie Optec Display avec les spécifications demandées par la Ville;

CONSIDÉRANT la facture numéro 001 datée du 26 janvier 2015 émise par la caisse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 001 datée du 26 janvier 2015, émise par la Caisse Desjardins de D'Autray au montant de 30 000 \$ taxes incluses;

2 mars 2015

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de la dépense nette, excluant l'aide financière à recevoir dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, aide au montant de 12 000 \$, dont le remboursement sera réparti sur trois exercices financiers débutant en 2016.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-062

H.10 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE-GROUPE / RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a demandé à M. Michel Giroux de Les Assurances Robillard et Associés inc. d'analyser la proposition de renouvellement de l'assurance-groupe déposée par le Régime des Chambres de Commerce et de préparer la recommandation la plus avantageuse pour le renouvellement;

CONSIDÉRANT que la compagnie Régime des Chambres de Commerce a répondu à cette demande de renouvellement pour la période débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT les discussions entre le consultant, M. Michel Giroux de Les Assurances Robillard et Associés inc. et la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant, M. Michel Giroux de Les Assurances Robillard et Associés inc. et l'évolution des réclamations du dossier de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est d'accord avec la recommandation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le courtier, M. Michel Giroux de Les Assurances Robillard et Associés Inc., à confirmer à la compagnie Régime des chambres de commerce le renouvellement de l'assurance-groupe de la Ville de Berthierville et de ses employés éligibles au programme d'assurance-groupe à sa proposition de couverture en matière d'assurance collective, telle que décrite dans le formulaire de Régime d'assurance collective des chambres de commerce intitulé « Déduction salariale », et ce, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-063

H.11 PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

2 mars 2015

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise Lincoln Le Breton, directeur général et greffier, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Ville de Berthierville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-064

H.12 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE / APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises suivantes :

- Marion Asphalte
- Pavage Rocheleau inc.
- Asphalte Général
- Pavage JD inc.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-065

H.13 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SAISON 2015 / APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises suivantes :

- Trottoir Joliette inc.
- Cimentier Laviolette inc.
- BDL bordure et trottoir inc.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-066

H.14 CHAPELLE CUTHBERT – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA SODEC / EXERCICE 2015-2016

CONSIDÉRANT la lettre de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) du 10 février 2015 nous proposant de renouveler le contrat de service afin d'assurer l'entretien et le gardiennage du site historique de la Chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser M^{me} la mairesse Suzanne Nantel et M. Lincoln Le Breton, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de service avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) afin d'assurer l'entretien et le gardiennage du site historique de la Chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-067

H.15 ACTIVITÉS POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à la Ville par la Table des aînés Pôle Berthier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville participe avec différents intervenants du milieu aux réunions de la Table des aînés du Pôle Berthier dont le but est d'organiser et de promouvoir certaines activités s'adressant aux personnes aînées, d'améliorer leur qualité de vie et de combattre l'isolement;

CONSIDÉRANT que de nombreuses activités ont connu un vif succès et que la Table des aînés Pôle Berthier répond à un besoin auprès de cette clientèle;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

2 mars 2015

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 500\$ à titre de contribution financière pour l'année 2015 à la Table des aînés Pôle Berthier pour l'organisation, la promotion et le fonctionnement de la Table.

De fournir l'aide technique nécessaire pour la tenue des activités de la Table se déroulant sur son territoire.

D'autoriser le directeur du service des loisirs monsieur Daniel Bellehumeur à être membre de la Table et à exercer certaines tâches administratives au sein de l'organisation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-068

H.16 MANDAT DU COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNES (MADA)

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est en démarche pour l'accréditation Municipalité amie des aînés (MADA) et que cela nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de l'accréditation MADA;

CONSIDÉRANT que des organismes et des individus oeuvrant avec la clientèle aînée de Berthierville ont été invités à faire partie du comité;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance le 23 février 2015 de la liste des personnes intéressées à faire partie du comité, de même que son mandat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

Que le Conseil nomme les personnes suivantes à faire partie du comité MADA :

- Suzanne Nantel Mairesse
- Isabelle Fontaine Élu(e) responsable des aînés et présidente du comité MADA
- Amélie Houde CLSC
- Pierre Blais Table des aînés et Foyer Sacré-Cœur
- Christian Paquin Coutu CABA
- Jacqueline Croisetière Soutien communautaire
- Denis Bellerose Transport Adapté
- Renelle Latour Villa et Pavillon Berthier
- Rami Hamoui Villa et Pavillon Berthier
- Benoît Lortie Coop d'Autray
- Louis-Marie Kimpton Réseau des aidants naturels
- Sabrina St-Amand Sûreté du Québec
- Solange Gagnon Individu
- Francine Pelletier Individu
- Daniel Bellehumeur Service des loisirs

Que madame Géraldine Lepicard, engagée par la Ville de Berthierville, coordonnera le comité MADA et assurera le suivi du dossier.

2 mars 2015

Que le Conseil municipal adopte le rôle et le mandat du comité.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-069

H.17 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'AUTRAY INC. / CONCERT BÉNÉFICE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 4 février 2015 provenant du Centre d'action bénévole D'Autray inc. (CABA), organisme à but non lucratif, quant à la tenue d'un concert bénéfice qui se tiendra le samedi 7 mars 2015 à l'auditorium de l'école secondaire Pierre-De-Lestage;

CONSIDÉRANT la politique de dons et commandite aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue d'un concert bénéfice de la CABA respecte les objectifs de la politique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole D'Autray inc. pour la tenue du concert bénéfice qui se tiendra le 7 mars 2015.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Aucun dépôt de document pour la séance du 2 mars 2015**

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de janvier 2015
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de février 2015
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 20 janvier 2015 au 24 février 2015

K) AVIS DE MOTION

2015-03-070

**K.1 AVIS DE MOTION
Projet de règlement modifiant le règlement numéro 813 et ses amendements concernant la collecte, le transport et l'élimination des déchets**

Madame la conseillère Isabelle Fontaine donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du Conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 813 et ses amendements concernant la collecte, le transport et l'élimination des déchets.

2015-03-071

K.2 AVIS DE MOTION
Projet de règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

Monsieur le conseiller Alec Turcotte donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du Conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-177

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification de la zone résidentielle 3-R-13. Les limites de la zone 3-R-13 seraient agrandies à même la zone 3-P-12 et la zone 3-R-21 et modifié à même la zone 3-R-09. De plus, le présent règlement aura pour effet d'ajouter la grille d'usage et normes «public» à la zone 3-R-13 afin d'y autoriser les parcs et les espaces verts.

Explication du second projet de règlement 748-177

Le Directeur général et Greffier, Monsieur Lincoln Le Breton explique le second projet de règlement 748-177.

Commentaires de la population

Une question est posée et les membres du conseil donnent la réponse appropriée.

2015-03-072

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-177

Second projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification de la zone résidentielle 3-R-13. Les limites de la zone 3-R-13 seraient agrandies à même la zone 3-P-12 et la zone 3-R-21 et modifié à même la zone 3-R-09. De plus, le présent règlement aura pour effet d'ajouter la grille d'usage et normes «public» à la zone 3-R-13 afin d'y autoriser les parcs et les espaces verts.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 748-177 de modification au règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est la modification de la zone résidentielle 3-R-13. Les limites de la zone 3-R-13 seraient agrandies à même la zone 3-P-12 et la zone 3-R-21 et modifiées à même la zone 3-R-09. De plus, la modification au règlement de zonage intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » aura pour effet d'ajouter la grille d'usage et normes «public» à la zone 3-R-13 afin d'y autoriser les parcs et espaces verts.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**L.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 748-178**

Second projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la permission de tenir une vente de garage sur les terrains situés en zones commerciales lors des dates autorisées par le conseil pour les ventes de garage sans permis

Explication du second projet de règlement 748-178

Le Directeur général et Greffier, Monsieur Lincoln Le Breton explique le second projet de règlement 748-178.

Commentaires de la population

Aucun commentaire n'a été émis.

2015-03-073

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-178

Second projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la permission de tenir une vente de garage sur les terrains situés en zones commerciales lors des dates autorisées par le conseil pour les ventes de garage sans permis

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 748-178 de modification au règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est de permettre les ventes de garage sur les terrains situés en zone commerciales lors des dates autorisées par le conseil pour les ventes de garage sans permis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2015-03-074

**M.1 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS /
CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est allé en appel d'offres sur invitation, par sa résolution numéro 2015-02-034, pour l'entretien de ses espaces verts auprès des entreprises suivantes :

- Les Terrassements Multi-Paysages inc.
- Dauphin Multi-Services
- Excel Tout enr.

CONSIDÉRANT l'offre suivante :

- Dauphin Multi-Services

CONSIDÉRANT que la proposition de la compagnie Dauphin Multi-Services datée du 20 février 2015 est conforme;

2 mars 2015

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Dauphin Multi-Services le contrat de fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts pour la saison 2015 au montant de 55 856,11 \$ avant les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-075

M.2 PLAN D'INTERVENTION / MANDAT POUR AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que dans la mise à jour de son plan d'intervention, le conseil doit procéder à l'auscultation de la chaussée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-01-013 invitant les firmes suivantes à déposer une offre de services :

- Les entreprises NORDIKeau inc.
- LVM

CONSIDÉRANT l'offre suivante :

- Les entreprises NORDIKeau inc.

CONSIDÉRANT que la proposition de la compagnie Les entreprises NORDIKeau numéro J7778-03 datée du 25 février 2015 est conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation réalisées par la firme Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de la compagnie Les entreprises NORDIKeau numéro J7778-03 datée du 25 février 2015 pour l'auscultation des chaussées et ce, en conformité aux normes ASTM-D-6433, au coût de 3 275 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-076

M.3 AVIS DE MOTION
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone résidentielle 4-R-38 à même la zone 4-R-32, dans le but d'y autoriser uniquement la construction de résidences unifamiliales isolées

Monsieur le conseiller Sylvain Destrempe donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'une modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est la création de la zone résidentielle 4-R-38, comprenant les lots riverains de la rue Chenard, à même la zone 4-R-32 dans le but d'y autoriser uniquement la construction de résidences unifamiliales isolées.

2 mars 2015

2015-03-077

M.4 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE / REVUE SUR GLACE

CONSIDÉRANT que le Club de Patinage Artistique de Berthierville présentera les 25 avril et 26 avril 2015 son spectacle annuel;

CONSIDÉRANT que dans sa lettre reçue le 24 février 2015, le Club de Patinage Artistique de Berthierville demande à la Ville de Berthierville de réserver une publicité dans le programme souvenir afin de financer la Revue sur glace;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) lors de la tenue d'évènement autre qu'une levée de fonds;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De réserver une publicité dans le programme souvenir de la Revue sur Glace du Club de Patinage Artistique de Berthierville soit ½ page – 140 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-078

M.5 ENTENTE STE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER / TERRAIN DE SOCCER – TARIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 26 février 2015 entre la Ville de Berthierville et la Paroisse de Ste-Geneviève-de-Berthier afin de discuter des modalités en vue de l'utilisation des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier possède un terrain de soccer à 11 et désire que celui-ci soit utilisé par les jeunes de sa municipalité et ceux provenant de l'Association de soccer de Berthier et qu'en échange la Ville de Berthierville n'impose pas de tarif supplémentaire aux participants de Ste-Geneviève-de-Berthier qui désirent faire partie de l'organisation de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer de Berthier demande à la Ville d'accepter cette entente afin d'offrir aux jeunes un meilleur service grâce à l'ajout d'un terrain de soccer éclairé, réglementaire, ligné et accessible aux installations sanitaires;

CONSIDÉRANT qu'il est à l'avantage de la population des deux municipalités d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du dossier au comité tenu le 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition d'utiliser le terrain de soccer de cette dernière et qu'en contrepartie la Ville de Berthierville n'imposera pas de tarif supplémentaire aux jeunes de Ste-Geneviève-de-Berthier pour la saison 2015;

2 mars 2015

Que la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier s'engage à fournir un terrain sécuritaire répondant aux normes en vigueur, à l'entretenir et rendre accessible les installations sanitaires;

Que l'Association de soccer de Berthier prendra entente avec les représentants de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier afin de planifier les horaires d'utilisation du terrain pour la prochaine saison.

Que cette entente n'est valide que pour la saison 2015 et que cette entente sera réévaluée en 2016.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

Ont voté pour : Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Denis Perreault et Alec Turcotte

A voté contre : Monsieur le conseiller Claude Frappier

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-03-079

M.6 AMÉNAGEMENT : ÉTUDE RELATIVE AU PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST / POSITION DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE TransCanada projette la construction de l'Oléoduc Énergie Est et sa mise en service en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'Oléoduc Énergie Est reliera l'Alberta au Nouveau-Brunswick en passant par le Québec;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada a déposé à l'Office national de l'énergie, le 30 octobre 2014, la demande légale relative au projet d'Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que l'Oléoduc Énergie Est traverse le territoire de la MRC de D'Autray, et plus particulièrement les municipalités de Lavaltrie, Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Cuthbert et Saint-Barthélemy;

CONSIDÉRANT QUE l'oléoduc projeté serait l'un des plus importants au Canada avec un diamètre de 42 pouces et un débit de 1,1 million de barils de pétrole par jour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a fait réaliser par des consultants indépendants une étude intitulée : "Rapport d'information sur les impacts du projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada dans la MRC de D'Autray";

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Berthierville ont reçu une copie de cette étude;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été présentée au public, à Berthierville, le 27 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'oléoduc engendre des craintes relativement à la préservation de la qualité de l'environnement, à la sécurité du public, de même qu'à la possibilité de contamination des eaux destinées à l'agriculture et celles destinées à la consommation humaine;

CONSIDÉRANT QUE l'Office national de l'énergie tiendra des audiences relativement au projet d'Oléoduc Énergie Est;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

2 mars 2015

ET RÉSOLU :

D'informer TransCanada Pipeline Ltd et l'Office national de l'énergie que le conseil s'oppose et refuse de façon catégorique et énergique le passage de l'Oléoduc Énergie Est sur le territoire de la Ville de Berthierville;

Que copie de cette résolution soit également transmise au député du comté de Berthier M. André Villeneuve; à la députée Berthier-Maskinongé Mme Ruth Ellen Brosseau; au ministre de l'Environnement du Québec M. David Heurtel; à la ministre de l'Environnement du Canada Mme Léona Aglukkaq; au premier ministre du Québec M. Philippe Couillard; au premier ministre du Canada, M. Stephen Harper; à l'ensemble des MRC du Québec, de même qu'à la FQM et à l'UMQ;

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.

2015-03-080

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 23.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Lincoln Le Breton
Directeur général et greffier

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse